PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du mercredi 29 juin 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire, dûment convoquée et régulièrement constituée, conformément aux statuts, s'est tenue le mercredi 29 juin 2016 à la Fédération du Bâtiment à 18h00.

Assistaient à cette réunion : Monsieur Richard PASQUIER, Directeur Administratif et Financier, Monsieur DERANLOT, Commissaire aux Comptes du Cabinet DUO SOLUTIONS, Monsieur DERENANCOURT, Directeur.

Le Président ouvre la séance à 18h12, rappelle l'ordre du jour et remercie l'ensemble des adhérents présents ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

I - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015

Le Président rappelle que le procès-verbal est consultable sur le site internet de l'Association ainsi que cela a été indiqué sur les convocations et soumet les procès-verbaux à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1ère résolution :

Approbation du Procès-verbal de l'AGO du 30 juin 2015.

L'Assemblée Générale réunie le 29 juin 2016 approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2015 à l'unanimité, soit 627 voix.

II - Rapport moral et rapport d'activité 2015

Nous avions conclu en 2015 qu'en raison de l'effondrement de la démographie médicale, l'année 2016 allait être difficile.

Malgré cet état de fait, toutes les actions que nous avions envisagées les années précédentes par le recrutement de collaborateurs médecins, d'infirmières en santé travail, la promotion en interne d'assistantes en santé travail, ont porté leurs fruits.

La combinaison de ces actions a permis d'accroître le nombre de visites réalisées par les équipes médicales, comme vous le constaterez dans le rapport d'activité que vous présentera le Directeur.

Dans l'année 2015, nous avons également modernisé notre site internet, réalisé une plaquette de présentation de notre Service, de nos missions et de nos activités. Nous avons également lancé nos premières réunions de rencontre avec les adhérents sur Civray, Châtellerault, Poitiers et Chauvigny.

De nombreux groupes de travail en interne ont permis de faire avancer, conformément aux prévisions, les différentes actions du Projet de Service.

Des actions concrètes vont pouvoir être réalisées dans l'année 2016, notamment en ce qui concerne la sensibilisation des adhérents aux risques psychosociaux, la prévention du suicide et les enjeux de la Prévention.

Tous ces éléments positifs ont été possibles grâce à nos choix organisationnels et à l'implication de l'ensemble des acteurs (équipes pluridisciplinaires et service administratif).

Cependant, cet équilibre est fragile. Nous sommes toujours en inadéquation entre l'exigence de la réglementation en vigueur et nos capacités, notamment en termes de compétence médicale.

Malheureusement, la chute de la démographie médicale est et sera inéluctable. Nous avons jusqu'à maintenant réussi à maintenir un niveau globalement stable de médecins du travail en combinant le recrutement et les cumuls emplois retraites.

La transposition du rapport Issindou, évoqué lors de l'Assemblée Générale de 2015, modifierait l'organisation des équipes pluridisciplinaires qui seraient alors composées d'un Médecin du Travail, d'une Infirmière en Santé au Travail, d'une Assistante en Santé au Travail et de deux Assistantes Médicales, l'ensemble devant alors prendre en charge 5000 salariés.

Dans l'attente de ces évolutions législatives, nous avons instamment demandé à la Direccte, tout au long de l'année 2015, une dérogation afin que nos Infirmières en Santé au Travail puissent valablement réaliser des Entretiens Santé au Travail d'embauche, ceci en conformité à notre Projet de Service.

Dans cet esprit, nous avons réalisé un dossier de demande d'agrément, nécessaire au fonctionnement de notre Service de Santé au Travail pour la période 2015-2019. Ce dossier qui a été déposé en février 2015 a fait l'objet de plusieurs rencontres de négociations avec les représentants de la Direccte. Nous avons reçu l'agrément de la Direccte le 10 septembre 2015 pour la période 2015-2019.

Cette persévérance a été concluante dans le sens où nous sommes un des rares Services de Santé au Travail de France à avoir obtenu officiellement une expérimentation d'entretien santé travail infirmier d'embauche. Cette expérimentation a débuté en mars 2016.

Perspectives 2016

Nous devons poursuivre le recrutement de médecins du travail pour pallier les départs naturels en retraite.

Nous pensons recruter trois à quatre jeunes médecins du travail sur l'année 2016 dans la suite logique de nos efforts d'accueil au sein de notre Service des internes dans le cadre de leurs études.

Nous espérons pour 2016 et 2017 l'application d'une nouvelle législation prenant en compte les fondamentaux de notre mission de maintien de la santé des salariés que nous suivons ainsi que des assouplissements des exigences de la réglementation actuelle en matière de visites d'embauche et de visites périodiques pour une prise en charge réalisable par les équipes pluridisciplinaires.

C'est tout l'objet de l'article 44 de la fameuse loi El Khomri qui crée dans le pays tant de désordre. Comme vous le savez, le gouvernement est passé en force à l'Assemblée Nationale par l'intermédiaire de l'article 49-3 de la Constitution.

La loi travail est actuellement au Sénat et il y aura sans doute une commission mixte paritaire avant l'ultime passage à l'Assemblée Nationale dans le mois de juillet.

Souhaitons que le pragmatisme l'emporte sur le dogmatisme et la démagogie.

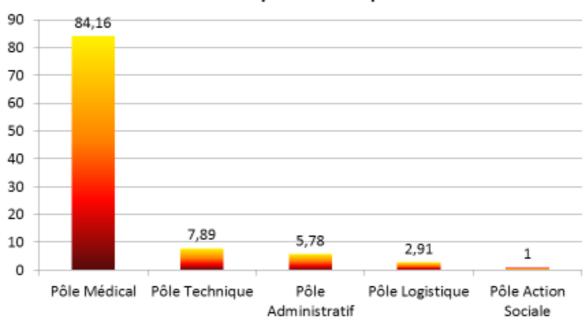
Nous allons maintenant vous présenter l'activité du Service ainsi que les comptes pour cette année 2015.

II – 1 - Effectifs du Service

Le Directeur, à l'aide d'un diaporama, commence par les effectifs du Service.

Répartition des effectifs par Pôle d'activité

Effectif en Equivalent Temps Plein



Soit un total de 108 personnes physiques CDI au 31 décembre 2015

Assemblée Générale du 29 juin 2016

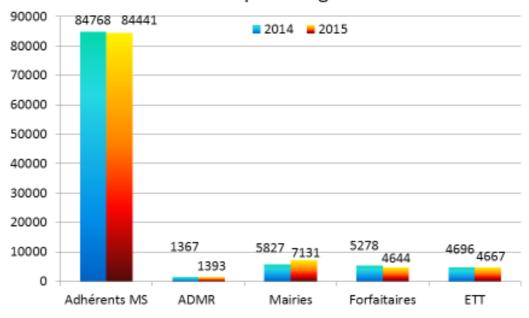
5

Le Service est organisé en quatre grands pôles :

- Le pôle médical comprenant les médecins du travail, les secrétaires médicales, les infirmières, les assistantes en santé travail
- Le pôle technique comprend l'ensemble des préventeurs : 3 pour le pôle Prévention des risques professionnels, 3 sur l'ergonomie et les risques psychosociaux, 1 sur les risques chimiques et 1 pour la métrologie.
- Le pôle administratif
- Le pôle logistique est composé des chauffeurs et des femmes de ménage

Les effectifs de salariés suivis se décomposent selon le tableau suivant :

Effectifs de salariés par catégorie d'adhérents



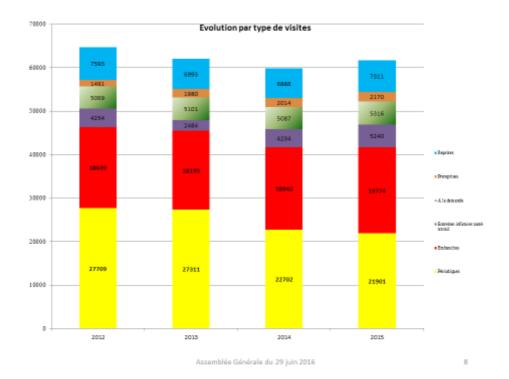
102 276 salariés suivis en 2015 contre 101 936 en 2014

Assemblée Générale du 29 juin 2016

E

Nous constatons un nombre de salariés suivis est quasi équivalent entre 2014 et 2015 en fonction de la situation de l'économie.

II – 2 - Activité clinique

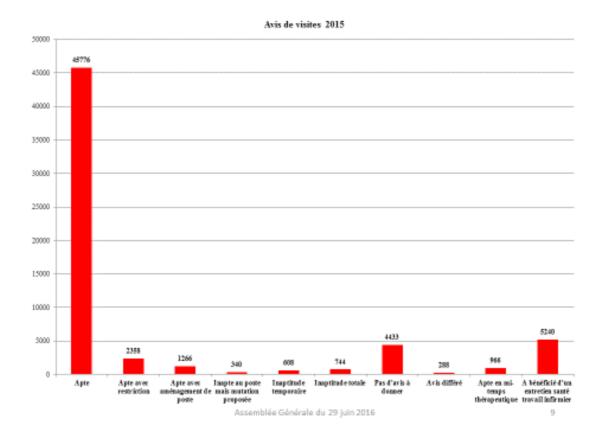


En 2015, les visites périodiques par rapport à l'activité clinique globale représentent 43.76% contre 44.91% en 2014, 47,83% en 2013, 49.27% en 2012 et 51.89% en 2011.

Nous avons eu ces dernières années, comme tous les Services de France, une érosion des visites périodiques réalisées par les médecins du travail. Notre politique de recrutement d'Infirmières en Santé au Travail depuis 2009 est « payante ». Ce renforcement permet de compenser la chute de visite périodique auparavant faite par les Médecins.

Le Président précise que les visites d'embauche correspondent à plus de 19 000 visites soit 31.88% de l'activité clinique en 2015. Ces visites d'embauche concernent surtout des contrats courts et absorbent beaucoup de temps médical. Nous espérons que la législation évoluera favorablement afin d'alléger réellement cette activité consommatrice de temps médical au profit d'un suivi de la santé des salariés plus efficient.

Le maintien de l'activité clinique en termes de visites périodiques passe obligatoirement par la recherche de médecins du travail ou de collaborateurs médecins afin d'éviter une chute trop brutale de la démographie médicale.



Afin de comparer l'année 2015 avec les autres années, il est nécessaire de prendre les effectifs aptes vus par les médecins du travail et les effectifs vus par les infirmières, sachant que statistiquement seulement 10% des salariés vus en entretiens santé infirmiers sont redirigés vers le médecin du travail. Ainsi, nous avons, sur l'année 2015, 82.26% de salariés « aptes » contre 82.83 % en 2014, soit une stabilisation

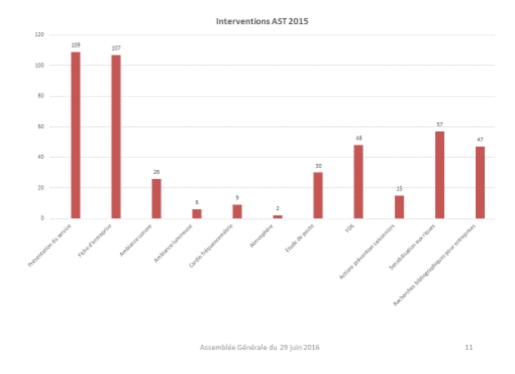
Le nombre de salariés « sans avis à donner » progresse de 443 par rapport à 2014. Ce sont souvent des visites à la demande et de pré-reprise qui découlent directement de l'application de la loi de juillet 2012.

Les aptitudes avec aménagement de poste continuent leur progression ainsi que les aptes en mi-temps thérapeutiques.

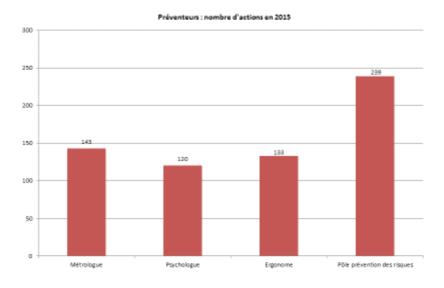
Les inaptitudes totales passent de 562 en 2014 à 744 en 2015, soit une progression de 32,38%! Elles s'élevaient à 489 en 2010. Cette évolution reste préoccupante au regard de la santé au travail et de la législation sur les retraites.

II - 3 - Activité sur le milieu de travail

Concernant les Assistantes en Santé au Travail, les médecins du travail ont formulé 456 demandes sur l'année 2015.



Il ressort clairement de ces demandes faites par les médecins du travail qu'une priorité est mise sur la réalisation de la fiche d'entreprise, l'étude des ambiances physiques et les fiches de données de sécurité.



Soit 635 actions auprès des entreprises adhérentes

Assemblée Générale du 29 juin 2016

1

Nous sommes maintenant entrés dans une phase opérationnelle du pôle technique. Les actions combinées des AST et de nos préventeurs permettent un meilleur accompagnement des problématiques de santé au travail auprès des entreprises adhérentes.

II – 4 – Etat d'avancement du Projet de Service

Conformément à notre Projet de Service, les groupes ont été constitués sur l'année 2015 et chaque groupe de travail est piloté par un médecin du travail et se compose d'une dizaine de professionnels de santé.

1- Groupe TMS:

- élaboration d'un protocole d'étude épidémiologique
- réalisation d'un questionnaire
- Recueil des questionnaires en cours

2- Groupe RPS:

- Formation du personnel ASSTV
- Outil de diagnostic de la DGT

3 - Prévention du suicide

- Formation auprès du CHU
- Elaboration d'un questionnaire de repérage

4 – Risques chimiques

- peintres du bâtiment dans les entreprises de moins de 20 salariés
- Réalisation d'un questionnaire employeurs et salariés
 - Mise en place d'un outil commun d'analyse et d'évaluation des risques chimiques avec le Service de Santé du 79.

5 – Informations conseils

- Réalisation d'un film « Découvrez votre Service de Santé au Travail de la Vienne »
- Elaboration d'un nouveau site internet
- Premières réunions de rencontres avec les adhérents

II - 5 - Contexte et perspectives 2016

- Bilan et poursuite de l'expérimentation entretiens d'embauche infirmiers
- Poursuivre la recherche de médecins du travail en prévision des nombreux départs
- Poursuivre la mise en œuvre du Projet du Service et du Contrat Pluriannuel d'Objectifs avec la Direccte et la Carsat
- «S'adapter» aux évolutions règlementaires.

III - Compte-rendu financier

L'augmentation globale des cotisations à la masse salariale s'est élevée à + 2.63%. L'ensemble des cotisations à la visite a augmenté de 2.72%. La ligne LGV se terminant sur notre département, les visites sont en diminution de - 51.53%. Les visites ADMR et Mairies progressent de façon significative respectivement de + 23.01% et + 20.62%

Il y a une faible augmentation des visites intérimaires + 0.61%.

Les retards de règlements des cotisations chez nos adhérents sont toujours aussi importants, d'où il ressort une augmentation des cotisations sur exercices antérieurs de + 12.62%.

De plus, on constate une forte augmentation des pertes sur créances adhérents en 2015 (+ 170.76%)

Les achats et charges externes se sont élevés à 1 231 734.27 €, soit une hausse modérée de + 0.77 %

Globalement les salaires et charges sociales progressent de +1.60 % avec un CICE qui s'élève à -112~085 €. En réalité la masse salariale brute n'augmente que de +1.12%.Ce sont les charges sociales qui augmentent plus vite (+2.75%).

Les produits des Placements financiers s'élèvent à + 27 538.40 € sur l'exercice. Nous poursuivons notre politique de placement sur compte Livret Association et en dépôts à terme (DAT). Les taux de placement sont toujours très faibles sur toute la période.

La trésorerie est globalement positive à + 2 528 565 € au 31 décembre 2015.

Sur le plan financier, les comptes annuels se présentent de la façon suivante :

En ce qui concerne le bilan de l'association, il présente à la date de la clôture de l'exercice un total de 8 394 881.79 €, et les fonds associatifs se montent à 4 219 936.13 € avant affectation du résultat de l'exercice 2015.

Le compte de résultat décrit la façon dont s'est formé le résultat dans l'exercice.

Ainsi, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- le total des produits d'exploitation s'élève à 9 516 623.03 € contre 9 364 695.52 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 1.62 %.
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 9 434 563.95 € contre 9 257 059.92 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 1.92 %.

Le résultat d'exploitation ressort à + 82 059.08 € contre 107 635.60 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 347 783.34 € contre 5 288 746.2 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 1.12 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 323 829.07 € contre 2 261 534.28 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 2.75 %.

Compte tenu d'un résultat financier de 2 239.49 € (1 030.03 € au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à + 84 298.57 € contre + 108 665.63 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat Exceptionnel de + 33 395.73 €, le Résultat net de l'exercice se solde par un excédent de 117 694.30 € contre un excédent de 139 894.92 € au titre de l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels qui sont soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS

Aucun événement survenu depuis la clôture de l'exercice, n'a eu d'importance significative susceptible de modifier la situation financière et patrimoniale exprimée dans les comptes annuels.

L'équilibre financier sera plus difficile à atteindre en 2016 tout en restant notre objectif.

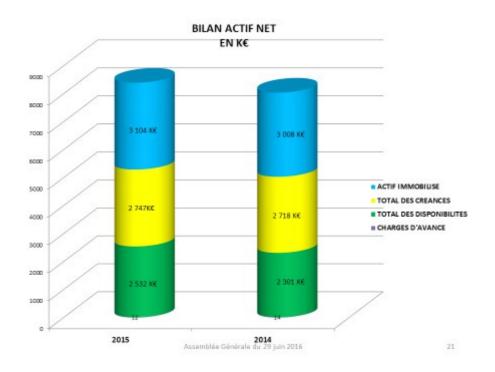
Nous avons recruté 4 nouveaux médecins : 1 médecin sur Chasseneuil, 1 médecin sur Poitiers Allende, 1 médecin sur Poitiers Chaumont et un médecin en cumul emploi-retraite sur Loudun.

Nous prévoyons en fonction des départs prévisionnels de plusieurs médecins le recrutement d'un jeune médecin à Châtellerault au mois de Novembre 2016.

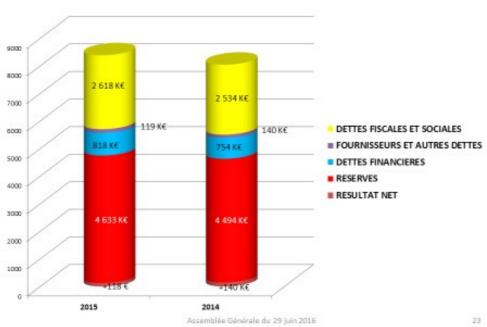
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à + 117 694 .30 € de la manière suivante :

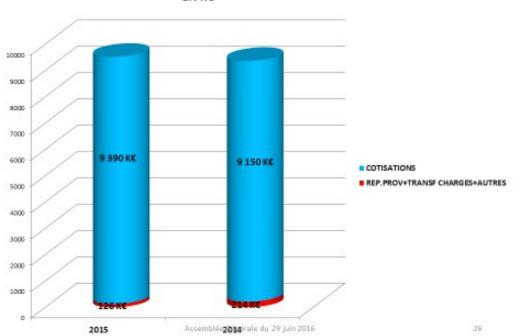
AFFECTATION A LA RESERVE GENERALE = +117 694 .30 €

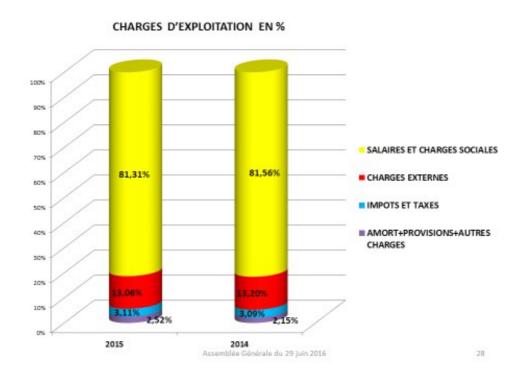






PRODUITS D'EXPLOITATION EN K€





IV - Rapport du Commissaire aux Comptes

A l'issue de cette présentation, le Commissaire aux Comptes procède à la lecture du rapport de gestion de l'exercice 2015 et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Président propose à l'Assemblée Générale la deuxième résolution.

2ème résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, lesquels font apparaître un excédent de 117694,30 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

La deuxième résolution est votée à l'unanimité avec 627 voix.

3ème résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 117 693.30 € à la réserve générale.

La troisième résolution est votée à l'unanimité avec 627 voix.

Un adhérent pose la question de la pertinence d'une convention réglementée entre l'ASSTV et la SCI du Bâtiment, sachant que le Président de l'ASSTV est de droit par les statuts co-gérant de la SCI de l'immeuble.

Le commissaire aux comptes répond qu'il s'est posé la même question et qu'après recherche, les textes sont sans ambiguïté. La mise en œuvre d'une convention est nécessaire.

4ème résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L.612.5 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

La résolution est approuvée à l'unanimité avec 627 voix.

V – Tarif de la visite forfaitaire

Le Directeur présente le tableau des tarifs forfaitaires depuis 2008.

Année	Tarif HT	Taux d'augmentation
2008	75,00	10,29%
2009	75,00	0
2010	76,00	1,34%
2011	76,00	0
2012	78,28	3%
2013	79,85	2%
2014	79,85	0
2015	81,04	1,5%
2016	81,88	1,03%

Le Conseil d'Administration propose une augmentation 0,79 % au 1^{er} janvier 2017 soit 82,53 € HT. La cotisation minimale pour un salarié à temps complet, temps partiel et apprenti est fixée à 20,63 € HT.

Un adhérent demande la raison de ce type d'augmentation. Le Directeur répond que le Conseil d'Administration préfère procéder à des augmentations régulières mais modestes plutôt que de laisser passer plusieurs années sans augmentation avec un inévitable rattrapage.

Le Président propose cette résolution au vote.

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale décide de porter la cotisation forfaitaire au 1^{er} janvier 2017 de 81,88 € à 82,53 € HT. La cotisation minimale pour un salarié à temps complet, temps partiel et apprenti est fixée à 20,63 € HT (82,53 € HT/4 trimestres).

Un adhérent représentant 2 voix vote contre, la résolution est approuvée à la majorité avec 625 voix.

Dans l'objectif de réduire les frais postaux, le Conseil d'Administration souhaite optimiser la numérisation des convocations.

Nous vous proposons que la convocation aux prochaines Assemblées Générales puisse se faire soit par voie de presse soit par courriel.

6ème résolution

Les prochaines convocations aux Assemblées Générales seront faites exclusivement par courriel et par voie de presse.

La résolution est approuvée à l'unanimité avec 627 voix.

IX - Election des Administrateurs

Le Président présente la liste des candidats :

- Mr BATAILLE Nicolas Crédit Assur
- M. BEAUJANEAU Jérôme SARL BEAUJANEAU
- M. BOSSE Jean-Pierre SCP de Notaires
- M. CANEL Nicolas MOTILLON Assurances
- M. DUPRAZ Jean-Claude SAS ASB
- M. GODU Joël Chambre des Métiers
- M. HUET Philippe Fédération du Bâtiment
- M. SALCEDO Alain Aigle International

Le Président demande aux nouveaux administrateurs, Monsieur Nicolas CANEL et Monsieur Jean-Claude DUPRAZ, de bien vouloir se présenter à l'ensemble des participants.

Le Président rappelle que :

- Bien entendu, les représentants des entreprises adhérentes peuvent se présenter en qualité d'administrateurs.
- Les candidats, conformément aux statuts, doivent poser candidature par courrier recommandé auprès du Président avant le 31 mars de l'année d'élections.
- Nous avons reçu 8 candidatures.
- Les candidatures sont examinées par les seuls administrateurs employeurs du Conseil d'Administration.
- L'examen des candidatures, pour cette année d'élections, a eu lieu le 14 avril 2016.

Il est maintenant procédé à l'élection des administrateurs. Les adhérents sont invités à se rendre au bureau de vote.

Après dépouillement des bulletins, il y a 19 votants présents, 18 bulletins valablement exprimés, 1 abstention. L'ensemble des candidats sont élus avec 625 voix.

En l'absence de questions diverses, le Président clôture la séance à 19h20, remercie tous les adhérents présents ainsi que Monsieur DERANLOT en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Jean-Pierre BOSSÉ Président